

## DÉCLARATION DES ÉLUS DU SE-UNSA à la CAPA des PLP du mercredi 7 juin 2017

Un nouveau président de la République a été élu. Un nouveau gouvernement a été formé et donc un nouveau ministre de l'Éducation Nationale est nommé.

Le SE-UNSA l'a rencontré le mercredi 24 mai dans le cadre d'une délégation de sa fédération l'Unsa Éducation. Entre autres questions celle de la voie professionnelle a été abordée. Le ministre a exprimé sa volonté de faire de celle-ci sa seconde priorité après ce qu'il appelle "le bloc maternelle/CP/CE1". Il a déploré l'orientation trop souvent subie par les élèves qui finissent par décrocher en trop grand nombre. Il souhaite donc développer la préparation à l'orientation, l'accompagnement personnalisé mais aussi la poursuite d'études après le bac professionnel. Le SE-UNSA partage cette priorité et souhaite le développement d'une offre de formation professionnelle diversifiée de proximité sous statut scolaire au sein de l'Éducation Nationale. Celle-ci doit pouvoir dans le même temps concourir activement à l'insertion professionnelle des jeunes et permettre une élévation du niveau de formation et de qualification.

Par ailleurs d'autres voix se font entendre qui prédisent un enseignement professionnel laissé à la seule charge des régions avec des filières en alternance dans tous les lycées professionnels. Le SE-UNSA tient à rappeler que l'enjeu n'est pas la régionalisation de la formation professionnelle initiale mais la réaffirmation par l'État de l'importance de cette voie. Celui-ci doit jouer pleinement son rôle de régulateur sur l'ensemble du territoire national, garantir le caractère national des programmes, des diplômes et rester l'employeur des enseignants qu'il doit former aux spécificités et aux enjeux de cette formation.

**La participation du service public d'Éducation à la formation professionnelle initiale doit être garantie, soutenue et renforcée. Elle doit rester une compétence nationale de l'État.**

Aujourd'hui va se tenir la dernière CAPA hors classe des PLP avant le changement des règles. Le système actuel d'attribution de la hors classe a vécu et le SE-UNSA s'en félicite. En effet doublement basé sur le "pseudo-mérite", notation et avis des chefs d'établissement et inspecteurs, il était source d'inéquités et ne garantissait pas à tous les collègues un départ à la retraite avec la hors classe pour une carrière normale.

A l'avenir, le nouveau dispositif d'accès à la hors classe devrait permettre une plus grande lisibilité du déroulement de carrière, avec l'accès à la hors classe pour tous dans des délais acceptables au-delà de deux ans dans le 9<sup>ème</sup> échelon.

Le SE-UNSA sera particulièrement attentif les années prochaines au nombre de promotions proposé qui ne devra pas être inférieur à ceux connus ces dernières années.

Concernant le nouveau grade créé dès la rentrée prochaine : la classe exceptionnelle, nombre d'interrogations subsistent. Accessible après la hors classe, cette classe exceptionnelle concernera à terme (2023) 10% du corps des PLP. Mais au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017/2018, les premières promotions devraient être prononcées avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Quelles seront les conditions pour y accéder dans cette période transitoire? Quels seront les éléments de barème pour les 20% des promus autres que les 80% qui le seront pour avoir exercé certaines fonctions pendant huit années? Pour ces derniers, faudra-t-il fournir les justificatifs de ces huit années ? Y aura-t-il des démarches à effectuer, selon quel calendrier ?

Pour le SE-UNSA, l'accès à la classe exceptionnelle ne doit pas conduire à de nouvelles inégalités en fin de carrière. L'ensemble des critères utilisés devra être lisible de tous, permettant à chacun de maîtriser sa carrière et d'estimer le moment de sa promotion. **En terme de carrière et donc de rémunération, ces nouvelles mesures sont de véritables avancées qui doivent profiter à tous.**

Merci pour votre attention.

Les élus du SE-UNSA